

Communauté de communes



L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

N° 5-2025

Objet : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13,

Vu le décret 2007-450 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 22 janvier 2025,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 27 janvier 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux « Fêtes et Cérémonies »,

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses « Fêtes et Cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant que la trésorerie recommande aux collectivités de procéder à l'adoption par le Conseil communautaire d'une délibération de principe, précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement,

Suite du projet de la délibération N° 5-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

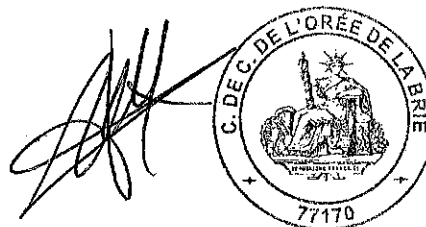
Article unique : Décide que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations intercommunales publiques (vœux, inaugurations, ...).
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles telles que la Fête du Théâtre, le Festival des Marionnettes...
- Les frais de restauration des élus ou employés intercommunaux liés aux actions communautaires ou à l'occasion d'événements ponctuels.
- Les dépenses liées à l'organisation des différentes manifestations portées par la collectivité dont notamment :
 - o Les journées « Interco' Go »,
 - o Le séjour « Interco'Go »,
 - o Salon du jeu vidéo,
 - o Salon de la gastronomie,
 - o Les peintres dans la rue,
 - o Les manifestations de fin d'année.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 février 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



Communauté de communes



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente janvier deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **27**

Membres excusés et représentés : **3**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 décembre 2024.